

Mise en œuvre du développement durable dans le projet

Traverse de Vadalle

Commune d'Aussac-Vadalle

CONCERTATION, PARTICIPATION ET TRANSERVERSALITE

- Quelle est la motivation principale du projet ?**

Il s'agit d'un projet qui répond prioritairement à une forte demande de la population.

- Comment la population et les acteurs locaux ont-ils été associés au projet ?**

La lettre d'information et le site Internet ont permis de partager avec les habitants le projet. Une « déambulation » a été organisée avec le bureau d'études et l'Architecte paysagiste au profit des riverains afin de recueillir leur parole.

Nous avons travaillé avec l'ATD16, Le technicien Paysagiste du PETR, l'ADA d'Aigres et les services du Département pour élaborer un projet à la hauteur des enjeux.

L'ATD16 a produit en 2015 une première notre opérationnelle qui a été actualisée en 2020.

Le SDEG16 a été associé à nos travaux afin d'intégrer l'effacement des réseaux dans le projet. Nous avons sollicité le PETR et nous avons partagé avec les services et le président notre projet.

Enfin nous avons sollicité madame La Sous-préfète de Confolens afin de lui présenter le dossier du projet de lui faire découvrir in situ la problématique de la Traverse de Vadalle.

- La cohérence du projet a-t-elle était examinée vis-à-vis :**

 *Des documents cadres* : Le projet a été construit en conformité avec le SCOT, le PADD de Cœur de Charente dans le cadre du PLUI, du SRADDET et du projet de PCAET.

 *Des Projets et initiatives des autres collectivités* : La Traverse de Vadalle est le troisième aménagement de traverse de bourg que réalise la commune d'Aussac-Vadalle. L'expérience de la réalisation des traverses de Ravaud et d'Aussac nous a été utile pour élaborer ce projet. Le bureau d'études BETG et le paysagiste l'Atelier du Sablier, nous ont fait profité de leur retour d'expérience sur leurs dernières réalisations.

- Pour ce projet, a-t-il été étudié :**

 *Des solutions alternatives* : Plusieurs scénarii ont été évoqué pour répondre aux différentes problématiques. Les solutions retenues permettent de ménager l'aspect paysager indispensable à l'amélioration du cadre de vie et les contraintes de sécurité routière indispensables à la sécurisation des usagers.

 *Utilisation de technologies innovantes* : Il a été décidé d'intégrer des bornes de recharge de véhicules électriques.

 *Des possibilités d'évolution* : Une approche globale a été retenue pour améliorer l'efficacité de l'étude et les venelles ont été intégrées et feront l'objet d'une autre opération de travaux.

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

- **Le projet participe-t-il à ?**

- *La mise en place ou au maintien de services de base à la population* : Le projet fait une large place à la pérennisation du multiple rural en renforçant l'accessibilité des piétons et le stationnement des véhicules à proximité. Les deux logements communaux situés au droit de la place vont bénéficier de l'amélioration de la traverse.
- *La lutte contre l'exclusion* : L'amélioration du cadre de vie va générer une dynamique de rénovation des logements privés et faire diminuer l'habitat indigne.
- *La revitalisation du territoire* : Le multiple rural va être le grand bénéficiaire de l'aménagement de la traverse mais le renforcement de la sécurité des usagers et l'amélioration de la circulation va profiter au trafic économique de la RD 15.

- **Le Projet concourt-il à ?**

- *L'insertion des personnes handicapées* : Un trottoir de 1,4 m est prévu dans l'aménagement afin de faciliter l'accès piétons au multiple rural à la mairie, aux écoles, à la salle des fêtes et au parc de loisirs. Cet équipement associé aux travaux réalisés dans le cadre du PAVE va permettre une véritable insertion dans la vie quotidienne de la commune des personnes handicapées. Les places PMR sont prévues pour les équipements publics et devant le commerce
- *A la prévention de l'isolement des personnes âgées* : oui, dans la mesure où l'amélioration de la mobilité facilite les échanges et le partage. De plus nous avons le projet de création de 4 logements destinés aux seniors et le projet intègre cette opération, avec un accès direct sur un verger d'espèce ancienne et le parc de loisirs.

- **Le projet contribue-t-il ?**

- *A La valorisation du patrimoine et de l'identité locale* : Le projet s'inscrit dans la préservation du bourg et des constructions traditionnelles charentaises.
- *Au développement de liens avec les populations des territoires voisins* : La mise en valeur du bourg et de ses espaces d'accueil renforcera l'appropriation par les personnes de passage du bourg.

ECO-GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, DE L'ENERGIE ET DES DECHETS - CADRE DE VIE

- **Le projet a-t-il fait l'objet d'une recherche systématique, tant en phase de construction que d'exploitation ?**
 - *D'économie des ressources naturelles* : Pour les travaux utilisation des ressources locales afin de réduire l'emprunte carbone et réemploi de calcaire dégagé sur place.
 - *De réduction de consommation d'énergie* : Dans le cadre du projet le système d'éclairage sera entièrement revu et sera remplacé par des leds basse consommation.
 - *De protection des écosystèmes fragiles*. Le talweg constitué autour de la fontaine de Vadalle fait l'objet d'une étude spécifique et un aménagement de qualité sera réalisé.
 - *De protection du patrimoine architectural, naturel et culturel* : Le patrimoine local est mis en valeur et les aménagements seront réalisés afin de protéger l'ensemble du patrimoine. Le projet prévoit la valorisation du patrimoine local : lavoir et ses abords, placette abri bus. Le visuel de la traverse sera particulièrement soigné avec des séquences de végétaux adaptés et un effacement des réseaux aériens.
- **Les déchets produits sur l'ensemble du cycle de vie de l'ouvrage pourront être valorisés, en totalité ou pour partie, par :**
 - *Recyclage* : L'ensemble des matériaux utilisés pourra être recyclé.
 - *Compostage* : nous broyons les végétaux afin de constituer des éléments de paillage pour nos espaces verts.
- **Le projet a-t-il recours à l'utilisation d'énergie renouvelables ?** Non
- **Le projet met-il en œuvre des actions en faveur de ?**
 - La restauration des milieux artificialisés : Dans la majorité de la traverse un seul trottoir sera conservé en respectant les contraintes pour le déplacement des personnes à mobilité réduite, le second trottoir en vis-à-vis sera raboté et un déplacement doux enherbé sera réalisé et les sur-largeurs de la voie seront supprimées, ces deux actions combinées libéreront ainsi le linéaire goudronné.
- **Le projet contribue-t-il à mieux prendre en compte les risques ?**
 - *Naturels* :
 - *Sanitaires* : Amélioration du pluviale
 - *Technologiques* : oui par la sécurisation de l traverse fréquentée par de nombreux poids lourds.
- **Le projet a-t-il fait l'objet d'une démarche environnementale ?**
 - Oui dans le cadre des méthodes des deux bureaux d'études sélectionnés.

DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE L'EMPLOI

- **Le projet est-il générateur ?**

- *D'emploi direct pour la mairie : non*
- *D'emploi induit : oui en environ 4 TP / an*

- **Est-ce qu'un de ces secteurs d'activité est concerné par le projet ?**

- *Eco-industrie :*
- *Economie solidaire :*
- *Agrotourisme :*
- *Education, santé, actions sociales :*
- *Services aux particuliers :*

Le projet permettra aux différents utilisateurs de la traverse d'améliorer leur qualité de service.

- **Le projet va-t-il améliorer les rentrées fiscales de la collectivité au titre de ?**

- *CET : non*
- *Taxe foncière : non*

- **Les principaux coûts du projet ont-ils été évalués ?**

- *Coûts d'investissement : 589 679.40 € HT* pour la partie éligible à la dotation de l'Etat. La totalité de l'opération incluant l'effacement des réseaux et la partie communale au niveau de la bande de roulement dépasse les 1 000 000 €
- *Coûts de fonctionnement : pas d'augmentation des coûts actuels pour la commune. Un gain est espéré sur l'entretien des trottoirs*
- *Coûts démantèlement : non étudiés*
- *Coûts externes liés à la protection de l'environnement : 0*

ESPACE LIBRE – Commentaire du porteur du projet sur sa démarche en faveur du développement durable

Le projet permettra de supprimer totalement l'emploi de produits phytosanitaires, de diminuer les temps d'entretien pour les agents communaux et de valoriser les espaces patrimoniaux remarquables du bourg de Vadalle. Nous nous sommes inscrit dans un cercle vertueux par l'exemple et la juste maîtrise environnementale.